

# Conférence "Le juge : un « pollinisateur » de la médiation ?"

Du 8 octobre 2018 au 8 octobre 2018



**Dans le cadre des Rencontres Universelles du Cercle Culturel et Philosophique Nîmois, l'université de Nîmes accueille Antonio Fullea, Magistrat, Animateur du groupe accès au droit du Syndicat de la magistrature et président de l'Institut Régional de Médiation Occitanie** .

La médiation une valeur au service de la démocratie ? Le juge un « pollinisateur » de la médiation ?

« La Cité est fondamentalement périssable et sa survie dépend de nous (Paul Ricoeur). Le lien social s'effritant et le « bien vivre ensemble » (vivre « les uns avec les autres » = paix positive) est en train de laisser la place au vivre « les uns à côté des autres » (coexistence = paix négative) qui pourrait nous conduire à un vivre ensemble « les uns contre les autres » (l'hostilité = violence) selon la typologie de l'anthropologue espagnol Carlos GIMENEZ.

Juger ce n'est pas que dire le droit c'est aussi participer à la paix publique comme le dit si bien Paul RICOEUR et à défaut la justice en oublierait son œuvre civilisatrice. La justice participant à la fabrication du vivre ensemble, cela nous impose de réfléchir à comment parvenir à un meilleur accès au droit et à une régulation des conflits plus pacifiée ?

La médiation est selon nous intimement liée à l'accès au droit et à l'accès à la justice. J'utilisais le terme « contaminer » comme image pour expliquer qu'il est nécessaire de diffuser la médiation pour mieux humaniser la justice jusqu'à ce qu'un étudiant ne me souffle le mot de « polliniser ». La pollinisation est l'étape qui précède la fécondation dans le cycle de la vie des plantes. Nous avons fait le pari que le juge peut être transporteur du processus de médiation pour participer à la paix publique telle l'abeille qui transporte du pollen. "Les modes additifs et appropriés" de résolution des litiges ne doivent-ils pas, à terme, sortir de l'expérimentation pour s'insérer dans un service public "multi-portes" de règlement des litiges dans nos prétoires ? La médiation, si elle peut être vue comme une nouvelle culture de gestions des conflits par le droit, peut-elle alors sortir du droit pour devenir un mouvement social émancipateur ?

**Conférence "Le juge : « pollinisateur » de la médiation ?"**

**mardi 9 octobre 2018 à 17h30**

**Université de Nîmes - site Vauban - amphi A3**